

## ARENH, le faux coupable

Depuis des années, EDF et les syndicats représentatifs ont fait de l'ARENH le responsable principal des difficultés d'EDF et de l'aberration du marché de l'électricité, faisant de sa suppression leur revendication principale à court terme. C'est pourtant un faux coupable et son extinction fin 2025 risque de se traduire par plus de marché, donc plus de risque pour les usagers en cas de nouvelle flambée des prix du gaz.

## L'ARENH, c'est quoi ?

La loi NOME de 2011a imposé à EDF de mettre à disposition de ses concurrents, les fournisseurs alternatifs, un volume de production nucléaire (100 TWh) à son coût de production estimé (42 €/MWh)<sup>1</sup>. L'objectif affiché de leur donner accès à un parc peu cher construit du temps du monopole aux mêmes conditions qu'EDF, le temps qu'ils développent de nouvelles capacités de production. Cela n'a pas eu lieu ou presque, c'était d'ailleurs ni possible ni souhaitable (on ne veut pas privatiser le nucléaire et l'hydraulique !).

## Les vrais défauts ...

Comme la plupart des mécanismes de cette usine à gaz qu'est le marché, l'ARENH a été mal pensé. C'est un prix maximum, donc quand les prix de marché s'effondrent en dessous de 42 €/MWh, les fournisseurs achètent l'électricité nucléaire sur le marché et EDF vend à perte. C'est ce qui s'est passé autour de 2016, lorsque les prix de marché sont passés sous les 30 €/MWh.

Par ailleurs, le coût de 42 €/MWh n'a pas été réestimé depuis 2011, contrairement à ce qui était prévu.

Mais ces deux défauts auraient été facilement corrigibles en imposant non pas un prix maximum (plafond) mais un prix obligatoire (à la fois maximum et minimum), et en réévaluant son montant.

## ... et les fausses critiques

### Aubaine pour les fournisseurs ou pour les consommateurs ?

Les fournisseurs sont censés répercuter à leurs clients le prix bas de l'ARENH : ce sont donc les consommateurs qui en profitent. Mais comme tous les autres mécanismes, leur complexité rend les contrôles difficiles et plusieurs enquêtes ont été ouvertes pour « fraude à l'ARENH ». Cependant, de l'avis-même d'un ex-fournisseur et de la Cour des comptes, les montants ainsi « détournés » restent très faibles par rapport à un autre comportement – qui, lui, est légal : quand les prix de marché flambent, les fournisseurs poussent leurs clients à partir et revendent sur le marché, à prix d'or, l'électricité qui leur était réservée. Les clients ainsi éjectés passent au tarif réglementé de vente, chez EDF qui est obligé de racheter cette électricité sur les marchés, à prix d'or !

---

<sup>1</sup> Ce coût de production a été estimé en 2011 à 42€/MWh puis réévalué à 46.2 €/MWh en 2022 pour les 20 TWh supplémentaires. Le volume avait été fixé à 100 TWh, soit environ un quart de la production nucléaire de 2011, censé correspondre à la part de consommation en base du portefeuille de clients des fournisseurs alternatifs. Un volume supplémentaire de 20 TWh a été ajouté en 2022 pour faire face à la flambée des prix cf. ci-après.

Côté consommateurs, l'ARENH leur garantit qu'une partie de leur électricité<sup>2</sup> est facturée au coût de production du nucléaire historique, soit 42 €/MWh au lieu d'un prix de marché qui a dépassé régulièrement les 300€/MWh, s'envolant même à 1100€/MWh en août 2022.

Cette part d'ARENH, aussi bien dans les tarifs réglementés de vente que dans les offres de marché, a permis de limiter l'envolée des factures pendant la crise, même si c'est resté très insuffisant. **Toutes les associations de consommateurs le disent d'ailleurs : elles ne veulent pas de la disparition de l'ARENH.** Cet amortisseur aurait été plus efficace si le volume d'ARENH avait été relevé au-delà de 100 TWh, en parallèle d'une réévaluation de son montant.

## L'ARENH aurait ruiné EDF ?

C'est ce que dénoncent en cœur, régulièrement, la direction d'EDF et les syndicats représentatifs. Mais peut-on se fier aveuglément aux chiffres d'EDF SA, loin d'être neutre sur le sujet et très peu transparent, alors que la **Cour des comptes**, dans deux rapports<sup>3</sup>, **estimait au contraire que le montant de l'ARENH avait plus que couvert l'ensemble des coûts du parc nucléaire historique sur la période 2011-2021** : « sur la période 2011-2021 prise dans son ensemble, les revenus du parc nucléaire historique ont bien couvert ses coûts complets, les dépassant même de l'ordre de 1,75 Md€. ».

### Le cas particulier de 2022 :

Ce n'est donc pas l'ARENH mais bien les aventures internationales d'EDF, les difficultés de Flamanville et dans une moindre mesure l'indisponibilité du nucléaire en 2022 qui ont creusé la dette.

Les résultats exceptionnellement négatifs de 2022 sont essentiellement dus au manque de production nucléaire, avec un coût estimé par EDF à 29 Md €. En parallèle, l'Etat a mis à contribution EDF pour tenter de limiter l'envolée des prix pour les consommateurs en décidant d'un « supplément d'ARENH » de 20 TWh, avec un coût pour EDF de 4,2 Md €<sup>4</sup>. Même sans ARENH, EDF aurait dû racheter au prix fort, sur les marchés, la production qui lui manquait du fait de la Corrosion sous Contrainte, pour honorer ses contrats de vente. Le supplément d'ARENH n'a donc ajouté « que » 4.2 Md € aux 29 Md.

Mais EDF a en parallèle largement bénéficié de l'envolée des prix de marché, vendant son électricité bien plus chère qu'elle ne coûte à produire, au détriment des consommateurs. Ainsi, si l'entreprise a connu un mauvais résultat en 2022 (-12,7 Md), c'est avant tout à cause du manque de production nucléaire, et elle s'est très largement rattrapée en 2023 (+18,5 Md €) « grâce » à ces prix de marché élevés, aux dépens des usagers.

## Ne pas s'en prendre à la rustine

Soyons clairs : les dysfonctionnements du marché sont apparus avant l'ARENH, ils perdureront (et empireront même) après l'ARENH. Et dans les autres pays de l'Union Européenne, soumis au même dogme imbécile de la concurrence, les factures des usagers se sont envolées, de manière encore plus spectaculaire.

La suppression de l'ARENH ne fera pas disparaître la concurrence, elle ne tuera pas les fournisseurs, comme on l'entend. Ceux-ci survivent dans les autres pays. Et de toutes façons, sans remise en cause de la concurrence, l'Union Européenne ne les laissera pas disparaître.

<sup>2</sup> 68% initialement, autour de 50% aujourd'hui

<sup>3</sup> Rapport de décembre 2021 sur l'[Analyse des coûts du système électrique en France](#) et rapport de juillet 2022 un rapport sur [l'organisation du système électrique](#)

<sup>4</sup> EDF a dû exceptionnellement racheter ces 20 TWh aux fournisseurs alternatifs à 257 €/MWh pour leur revendre à 46 €/MWh, soit un coût de 4,2 Md € = 20 TWh \* (257-46). Ce n'est donc pas 8 Md € comme le prétendent EDF SA et les grands syndicats, confondant coût et manque à gagner (si EDF avait pu vendre au prix de marché, aux dépens des usagers).

## Ne pas confondre intérêt général et intérêts de nos directions

Il faut arrêter de se faire peur : EDF détient 80% des moyens de production français, elle ne fera pas faillite. Au pire, elle sera ... nationalisée. En revanche, l'explosion des factures d'électricité a entraîné une vague de faillites dans les entreprises de toute taille (la situation des boulangers a été mise en lumière mais ce n'est que la partie immergée de l'iceberg), et des situations de stress intense. Mais aussi des délocalisations de production, des fermetures ou dégradations de services publics (fermeture de piscines, baisse de l'aide aux associations, etc.). Elle a largement alimenté l'inflation, entraîné une hausse de 46% en 3 ans pour les particuliers au tarif réglementé de vente (et pour les autres, parfois des factures de redressement très élevées). Elle bloque les investissements dans l'électrification des usages.

C'est ça, le vrai problème de la crise de l'électricité, pas les comptes d'EDF ! EDF qui, par ailleurs, continue aujourd'hui à vendre son électricité bien plus chère que son coût, et a manœuvré pour éviter un prix régulé du nucléaire lorsque l'ARENH s'éteindra fin 2025<sup>5</sup> et vendre son nucléaire amorti à « prix librement négocié », selon les propos de Luc Rémont. On comprend l'inquiétude des usagers, devenus « consommateurs ».

Pourquoi ne pas plutôt dénoncer cette vente à prix de marché, qui existe depuis longtemps dans l'hydraulique d'EDF et de ses concurrents, de la production à gaz ?

Il faut se battre pour un retour à un service public de l'électricité, comme nous l'avons détaillé depuis longtemps (voir synthèse ici et détail [là](#)) et comme nous le défendons sans relâche<sup>6</sup>. Il passe par un tarif réglementé pour tous, sur la base des coûts de production ... c'est-à-dire un ARENH symétrique et généralisé !

Il est nécessaire de prendre le parti de l'intérêt général, pas de se ranger systématiquement derrière les arguments de la Direction d'EDF SA, qui n'a que faire du service public. Cela n'est ni dans les intérêts des usagers, ni dans celui des salariés.es.

Il faut dénoncer les vrais problèmes, proposer de vraies solutions.

La Direction d'EDF SA prétend que les bénéfices engrangés par un prix de vente élevé permettront d'investir dans le futur parc de production, mais pourquoi la croire sur parole ? Quelle preuve que les factures des français ne financeront pas Hinkley Point, le délirant projet NEOM en Arabie Saoudite ou les autres aventures internationales nées de la mégalomanie de nos dirigeants ?

---

<sup>5</sup> Avec des CFD (Contrats pour Différence, sorte d'ARENH symétrique avec un prix maximum et minimum.

<sup>6</sup> Voir nos interventions et analyses multiples, notamment dans les médias, sur <https://www.sudenergie.org/dossier-service-public-energie/#tribunes-et-dbats>